

2. *Prie* le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-septième session, un rapport mis à jour sur la question;

XX

FORMULATION, PRÉSENTATION, EXAMEN
ET APPROBATION DES BUDGETS-PROGRAMMES

Décide, en cas de reprise de sa trente-sixième session en 1982, d'autoriser la Cinquième Commission à se réunir pour poursuivre l'examen de la question de la formulation, de la présentation, de l'examen et de l'approbation des budgets-programmes.

105^e séance plénière
18 décembre 1981

36/236. Centre international de Vienne

L'Assemblée générale

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le Centre international de Vienne⁸⁴, ainsi que des accords qui y sont mentionnés;

2. *Fait siennes* les observations et interprétations formulées par le Comité consultatif à propos desdits accords;

3. *Tient compte* des assurances données par le Secrétaire général au sujet des divers points soulevés par le Comité consultatif dans son rapport.

105^e séance plénière
18 décembre 1981

36/237. Création d'un Groupe des systèmes d'information au Département des affaires économiques et sociales internationales

L'Assemblée générale,

Rappelant la section XIII de sa résolution 35/217 du 17 décembre 1980, par laquelle elle a décidé que les dépenses de personnel du Système d'information pour le développement du Groupe des systèmes d'information seraient imputées temporairement pour 1981 sur le budget ordinaire, et qu'un rapport d'évaluation du Système serait présenté à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session,

Prenant acte du rapport du Bureau interorganisations pour les systèmes d'information contenant une évaluation du Système d'information pour le développement du Groupe des systèmes d'information⁸⁵, ainsi que du rapport du Secrétaire général⁸⁶ et du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸⁷, qui rendent compte des progrès réalisés par le Groupe depuis l'an dernier, en

particulier la section décrivant le rôle que peut jouer le Groupe dans le maintien de la compatibilité et l'échange d'informations sur le développement entre les commissions régionales,

Consciente des limitations de la base de données du Système d'information pour le développement, du nombre restreint de ses usagers et de la nécessité d'améliorer sa portée et les services qu'il permet de fournir,

Considérant que le Système d'information pour le développement, en permettant d'accéder aux rapports et aux études non publiés établis par les soins ou pour le compte du Département des affaires économiques et sociales internationales, du Département de la coopération technique pour le développement et d'autres éléments du Secrétariat, constituera un service nécessaire et précieux pour les gouvernements des Etats Membres et pour les autres utilisateurs du Système,

Considérant en outre que la disparition du Système d'information pour le développement risquerait d'être préjudiciable à la coopération internationale pour le développement,

1. *Prie* le Secrétaire général de maintenir le Groupe des systèmes d'information, en couvrant les dépenses du Groupe par prélèvement sur les crédits prévus au budget-programme de l'exercice biennal 1982-1983 grâce à des économies et à des transferts de ressources;

2. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport au Comité du programme et de la coordination sur les possibilités du Groupe des systèmes d'information et sur les arrangements institutionnels appropriés qui lui permettraient de devenir un centre de coordination pour l'élargissement, la fusion et la distribution des bases de données des commissions régionales concernant le développement, et pour la tenue à jour du macrothesaurus;

3. *Prie en outre* le Secrétaire général de prendre des mesures pour améliorer la portée du Système d'information pour le développement et les services qu'il permet de fournir;

4. *Prie* le Bureau interorganisations pour les systèmes d'information de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-huitième session, sur le fonctionnement et l'utilité du Groupe des systèmes d'information, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

105^e séance plénière
18 décembre 1981

36/238. Rapport du Comité d'experts gouvernementaux chargé d'évaluer la structure actuelle du Secrétariat dans les domaines de l'administration, des finances et du personnel

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 35/211 du 17 décembre 1980, par laquelle elle a créé le Comité d'experts gouvernementaux chargé d'évaluer la structure actuelle du Secrétariat dans les domaines de l'administration, des finances et du personnel,

⁸⁴ *Ibid.*, document A/36/7/Add.1.

⁸⁵ A/C.5/36/7.

⁸⁶ A/C.5/36/6.

⁸⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 7A (A/36/7/Add.1 à 21), document A/36/7/Add.7.